

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 AVRIL 2022 à 10 h 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Christiane SOULIÉ, Maire

Étaient présents :

MM. SOULIÉ BASSE CAVALLI ARMAND COMBALBERT DAURE BUADES POURRIOT BOSC DANGLA SOLEIL

Absent(e)s excusé(e)s : Mme CÔME Patricia a donné procuration à Mme SOULIE, Mme GRIMAL Chantal a donné procuration à Mr DAURE Roland, Mr MERCIE Christian a donné procuration à Mr SOLEIL Jean-Michel

Absente non excusée : Mme DAVOULT

Secrétaire de séance : Mr DAURE ROLAND

Objet : Restauration des châteaux et valorisation de la grotte de Bruniquel.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal l'étude de valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel, qui a été réalisée par Médiéval sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Elle indique qu'aujourd'hui, pour pouvoir lancer un projet comprenant à la fois la restauration des châteaux et la création dans l'enceinte des châteaux d'un espace de sensibilisation du grand public sur la découverte scientifique mondiale de la grotte de Bruniquel, il convient de constituer une structure juridique de création et de gestion de ces équipements culturels.

Cette structure devra être en capacité de définir les travaux d'aménagement, de rechercher les financements, de faire réaliser les travaux et de définir la gestion adaptée.

Cette structure juridique devra permettre d'associer d'autres partenaires publics.

En conséquence, Madame le Maire propose que la commune soit partie prenante en préfigurant la constitution de cette structure juridique composée de personnes morales de droit public qui pourrait prendre la forme d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC).

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le principe de recourir à une structure juridique de partenariat public qui pourrait prendre la forme d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour la restauration des châteaux et la valorisation de la grotte de Bruniquel,
- Mandate Madame le Maire aux fins de poursuivre les études et démarches visant à formaliser le cadre contractuel des futures relations entre les différents partenaires associés à la restauration des châteaux, à la création et à la gestion d'un espace de sensibilisation du grand public sur la découverte scientifique mondiale de la grotte de Bruniquel
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte conséquence des présentes.

Objet : Demande de subvention pour rénovation thermique et accessibilité école primaire de Bruniquel

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de la rénovation thermique et de la mise à niveau réglementaire de l'accessibilité de l'école primaire de Bruniquel. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'architectes ALGA.

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation thermique et la mise à niveau réglementaire de l'accessibilité de l'école primaire de Bruniquel,
- Sollicite des subventions au titre du DSIL, au Conseil Départemental au titre « réhabilitation énergétique de bâtiments solaires » et au Conseil Régional,
- Approuve le plan de financement suivant :

Montant estimé du projet : 120 882,50 € HT

Montant de la subvention DSIL (40%) sollicitée : 48 353,00 €

Montant de la subvention Conseil Départemental (25%) sollicitée : 30 220,63 €

Montant de la subvention Conseil Régional sollicitée (5%) : 6 044,12 €

Autofinancement de la commune (30%) : 36 264,75 €

- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Délibération portant création d'un emploi lie à un accroissement temporaire d'activité (article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins *afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service technique* de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget 2022

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 14 avril au 13 octobre 2022 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique territorial	Entretien des bâtiments et espaces verts de la commune	20

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut 371, indice majoré 343 en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT Madame le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité de la commune de Bruniquel aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Objet : Programme voirie 2022 – choix de l'entreprise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le programme des travaux voirie 2022, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié auprès de six entreprises différentes.

Quatre entreprises ont répondu, donnant les offres suivantes :

- Colas : 86 846 € HT
- ETPL et V : 42 653,50 € HT
- Eurovia : 46 588,70 € HT
- Gomes TP : 49 056,60 € HT

Après en avoir délibéré et à la vue de l'analyse des offres rédigé par le Maitre d'œuvre, Monsieur Alain BADOUC, le Conseil Municipal

- Dit que l'entreprise ETPL & V est retenue pour les travaux de voirie communale pour un montant total de 42 653,50 € HT.

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché.